

FORMATION PROFESSIONNELLE

INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

Certification Qualiopi en cours

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

Date et Horaires : vendredi 02 décembre 2022 de 13h30 à 18h00

Lieu : visioconférence via Zoom

DU BIEN ÊTRE AU DOPAGE DU CHEVAL :

« L'OBSTACLE A NE PAS FRANCHIR »

Connexion.....13h30

Mot d'accueil des participants.....13h50

I- Définition, prévention et contrôle

1. La définition juridique du dopage : définitions des notions et distinction sport/courses
.....14h00

Lauren SIGLER, avocate au barreau de Paris

2. Le suivi de soins du cheval Performer : comment prévenir le dopage ?
.....14h20

Tristan DEGUILLAUME, vétérinaire praticien et fédéral.

3. Le rôle du vétérinaire dans le contrôle anti-dopage ou le contrôle des médicaments :
.....15h00

Sonia WITTECK, vétérinaire responsable des départements contrôles et livrets chez France Galop.

Pause.....15h40

II- Procédure disciplinaire, sanctions et contrôle du juge

4- Dopage des chevaux de sport : Procédure disciplinaire + sanction + contrôle du juge
.....16h00

Marie-Pompéi CULLIN, avocate au Barreau de Rouen

5- Dopage des chevaux de courses : Procédure disciplinaire + sanction + contrôle du juge
.....16h45

Lauren SIGLER, avocate au barreau de Paris

QUESTIONS ET DEBATS.....17h30

Fin de la formation.....18h00

Version : 29/11/2022

Institut du Droit Équin

Hôtel Burgy - 13, rue Pierre Bernardaud – 87100 LIMOGES

Tel : 05.55.45.76.30/33 – E-mail :

droitequin@gmail.com

www.institut-droit-equin.fr

Durée de la formation : 4h00

Prérequis : Formation ouverte à tous

Objectifs opérationnels: L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 30 novembre 2022 inclus.

Tarif : 120 € TTC (ou 60 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif)

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail.

Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

Version : 29/11/2022

Institut du Droit Équin

Hôtel Burgy - 13, rue Pierre Bernardaud – 87100 LIMOGES

Tel : 05.55.45.76.30/33 – E-mail :

droitequin@gmail.com

www.institut-droit-equin.fr

ACCUEIL ET INTRODUCTION

1- Présentation et décryptage des différents textes sources de définitions juridiques : code du sport, code mondial antidopage, codes des courses au Trot, code des courses au Galop....

2- Présentation vétérinaire des soins dispensés au cheval compétiteur : suivi des soins du cheval athlète et prévention en matière de gestion du risque de dopage à l'écurie et en compétition

3- Liste des substances prohibées en sport et en courses, pratiques interdites, modalités et techniques de contrôle des chevaux : prélèvement, examen, analyse des échantillons...

4- Quelles sanctions disciplinaires et judiciaires sont rendues en matière de sports équestres ? Comment se déroulent les procédures en la matière ? Devant quels organes et juridictions ? Présentation et commentaires de quelques décisions significatives

5- Quelles sanctions disciplinaires et judiciaires sont rendues en matière de courses hippiques ? Comment se déroulent les procédures en la matière ? ? Devant quels organes et juridictions ? Présentation et commentaires de quelques décisions significatives

Information pratique : accès par une connexion Internet via l'application Zoom